



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 658

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Philippe Vigier, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Vigier. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, malgré la réforme indispensable que nous avons menée en 2010, notre système de retraites est à nouveau menacé de faillite.

Votre majorité est au pied du mur, vous ne pouvez plus vous défilier et vous opposer à toute réforme comme vous l'avez fait en 1993, en 2004 et en 2010. François Hollande a trahi ses électeurs en laissant penser qu'il reviendrait sur la réforme de 2010. Il n'en a rien été.

En réalité, qu'avez-vous fait ? Vous avez augmenté les cotisations pour les salariés et baissé les pensions des retraités avec une nouvelle taxe. Pire, la revalorisation annoncée des retraites pour 2013 conduira à baisser encore le pouvoir d'achat des salariés. Aujourd'hui, dans votre propre camp, des voix s'élèvent pour réclamer des décisions responsables.

Le groupe UDI salue ce revirement et vous demande solennellement de faire dès aujourd'hui trois choix clairs. Tout d'abord, le choix de l'action : cessez de tergiverser ! Nous n'avons pas besoin d'une énième commission pour réformer les retraites, alors que les enjeux sont connus de tous. Le dialogue avec les partenaires sociaux doit débiter dès aujourd'hui.

Ensuite, faites le choix de la responsabilité, qui passe par le relèvement de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans dès 2015, et par l'accélération de la convergence entre régime public et régime privé.

Enfin, faites le choix d'une réforme ambitieuse en mettant en place un système de retraites par points, qui seul tiendra compte des parcours professionnels, de la pénibilité du travail et de l'allongement de l'espérance de vie, et fera disparaître progressivement les régimes spéciaux.

Madame la ministre, le Gouvernement va-t-il faire enfin le choix du courage et de la responsabilité pour répondre aux inquiétudes légitimes des Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le député, vous nous demandez de reprendre les mêmes recettes que celles mises en oeuvre lors de la réforme de 2010, c'est-à-dire l'absence de concertation. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Vous voulez que nous fassions, comme vous, une réforme reposant exclusivement sur le relèvement de l'âge légal de départ en retraite, alors que ce sont précisément ces recettes, ces mesures, qui nous conduisent aujourd'hui à reprendre complètement le travail que vous avez laissé inachevé. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

La vérité, c'est que vous n'avez pas engagé de réforme des retraites. C'est pourquoi aujourd'hui, nous avons à faire face à l'inefficacité de votre politique et à l'injustice des mesures que vous avez adoptées.

M. Claude Goasguen. Il faut oser !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. Conformément au calendrier que le Gouvernement s'est fixé, nous allons engager une concertation avec les partenaires sociaux pour aboutir à des mesures courageuses, qui permettront d'inscrire dans la durée nos régimes de retraite.

Ce qui est absolument nécessaire, monsieur le député, c'est de donner une perspective aux jeunes générations. C'est de leur garantir que, parvenues à l'âge de la retraite, elles pourront compter, à leur tour, sur la solidarité nationale. C'est pourquoi la commission mise en place autour de Mme Yannick Moreau doit faire des

recommandations avant le mois de juin. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Ces recommandations s'appuieront sur quatre principes. Le premier est le maintien du principe de la retraite par répartition. Le deuxième principe est celui de la solidarité entre les générations. Le troisième principe réside dans la prise en compte de la qualité des carrières professionnelles, qui devra constituer l'un des éléments d'appréciation du départ en retraite. Enfin, la réforme des retraites devra se faire conformément aux principes de justice, et pas simplement en fonction d'un équilibre financier à atteindre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 658

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mars 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mars 2013](#)